


**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le 
ID : 038-213803364-20230925-2023_25_09_47-DE

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt trois
en exercice : 19 le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente,
présents : 15 le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
votants : 18 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, Adjoint. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mme CAMUS Katy (pouvoir à Mme GATET), M. MARTICORENA Jean-Claude (pouvoir à M. ORENGIA), M. GROS Gérémy (pouvoir à Mme RUCHON).

ABSENT : M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : M. AUTISSIER Bertrand.

DELIBERATION N° 2023 – 47

OBJET : ACQUISITION PARCELLE CADASTREE SECTION AM N° 163

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal que la parcelle d'alignement cadastré section AM n° 163 du lotissement « Les Muriers » appartient toujours à la société VIENNE RESTAURATION qui, à ce jour n'existe plus.

Afin d'intégrer ladite parcelle au domaine public, il est proposé au Conseil Municipal de l'acquérir à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AM n° 163 à l'euro symbolique, en prenant en charge les frais d'acte qui ressortent à la somme de deux cent euros.
- Autorise Madame la Maire à signer l'acte vente auprès de l'office notarial NOTAE de Chonas l'Amballan.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

En mairie, le 26 septembre 2023.
Mme la Maire,
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 28.09./2023
- après télétransmission électronique le 26./09./2023
- et mise en ligne sur le site de la Commune le 28./09./2023